

Procès-Verbal de la Réunion du Bureau en date du 17 décembre 2014 :

Membres présents : Bardaud Séverine, Bardaud Thierry, Georges Olivier.

Membre absent et excusé : Pillon Régis.

La réunion est tenue dans l'optique de faire un bilan des derniers événements et d'évoquer les prochains chantiers de l'Association LEX SPORTIVA.

La réunion débute à 19h.

1) Etat des lieux et bilan des derniers événements =

a) *Les effectifs de l'Association :*

A la date à laquelle est organisée la réunion, l'Association compte 56 membres sur un total de 157 anciens et actuels étudiants du Master Professions Juridiques du Sport (ci-après, PJS).

Thierry rappelle que chaque promotion a fait l'objet d'une relance dans l'optique d'encourager l'adhésion et donc de promouvoir nos actions et notre rôle. Les relances seront principalement effectuées par courriel. Cela n'empêcherait pas des relances en parallèle sur d'autres supports informatiques ou autres.

Il est convenu que les premières offres d'emploi du mois de janvier 2015 seront portées à la connaissance de tous les anciens PJS avec un accès bloqué eu égard au contenu même de l'offre.

b) *Bilan des derniers événements :*

Concernant les derniers événements organisés, il a été question de revenir sur le repas de fin d'année ainsi que sur les événements sportifs.

Les membres présents retiennent que du positif concernant le restaurant retenu : un tarif correct ainsi que des mets de bonne qualité. On insiste sur les bons retours de certains membres et on accepte de retenir cette adresse pour les années futures.

Pour ce qui est des événements sportifs (pour rappel, match de basket masculin le vendredi soir et un match de football féminin le dimanche après-midi), on retient essentiellement les bonnes impressions des personnes présentes. La question des rencontres sportives est posée selon les matches proposés et dates retenues.

Le choix des événements est tributaire de deux contraintes : principalement, le restaurant, et potentiellement, la remise de diplômes. On souhaite maintenir le restaurant pour un dîner (soit le vendredi, soit le samedi). La remise de diplômes serait quant à elle organisée le samedi dans l'après-midi, ne permettant pas par exemple l'organisation d'une sortie pour une manifestation sportive à ce moment précis.

Les membres présents sont d'accord pour rechercher à diversifier le type de rencontres sportives.

c) *Les Partenaires :*

Thierry annonce la signature du contrat de partenariat avec droitdusport.com avec notamment la participation de ce dernier à la prochaine remise de diplômes.

Thierry souhaite se rapprocher de sport.fr afin que ce dernier puisse également participer à la remise de diplômes.

Concernant le cas de Sportdécision, il est convenu qu'il est souhaitable d'attendre la mise en place des prochains événements afin de les faire participer le cas échéant.

Olivier soulève l'hypothèse d'une possible collaboration entre l'Association et une association spécialisée dans le handicap ou dans toute activité caritative qui intégrerait le sport dans ses activités. L'idée est acceptée dès l'instant où l'association tierce possède une dimension nationale dans son champ d'activité. Séverine propose notamment d'associer l'association à certains événements (le tournoi notamment).

Thierry insiste par ailleurs sur la nécessité de disposer de partenaires économiques en raison notamment de l'absence de subvention. On est revenu sur la piste de l'assureur (encouragée par tous les membres).

2) Les travaux pour l'année 2015 =

a) *La deuxième édition du café juridique :*

Olivier informe que des discussions ont été menées avec Loïc BUET afin d'organiser un café juridique autour du thème suivant : « Le dopage dans le sport amateur ».

Le café juridique sera de nouveau organisé sur PARIS. La date provisoire retenue est le 27 mars 2015. Le Laboratoire de Droit du Sport sera représenté par Cécile CHAUSSARD tandis que l'Association demeure dans l'attente d'une confirmation concernant l'intervenant extérieur professionnel. L'Association aura l'honneur d'être représentée par Loïc en sa qualité de juriste au sein de l'AFLD.

Concernant l'organisation matérielle de l'événement, aucune décision n'est prise pour le lieu. Dès que la date sera fixée, les pistes à privilégier seront les suivantes : le Playoff, le Players, tout bar central et accessible sans avoir nécessairement un lien avec le sport.

Nous revenons sur la question de l'horaire du café juridique qui semble faire débat au sein de l'Association. Nous estimons que l'organiser en fin de journée n'est pas opportun. La matinée est retenue au détriment de la soirée car elle semble plus idoine pour attirer un nombre plus important de professionnels.

On est enfin tous d'accord pour une diffusion large de l'événement auprès de nos contacts.

Pour ce qui est de l'organisation financière de l'événement, on retient un plafond de prise en charge de 150€. Cette somme comprend notamment les petits déjeuners du public et des intervenants ainsi que le déjeuner des intervenants

b) *Le Gala des dix ans et la remise de diplômes :*

Il est précisé au départ que le lieu sera bel et bien DIJON. Aucune date ne peut être fixée ce jour ; l'Association demeurant ainsi dans l'attente d'un retour du corps enseignant.

L'Association aura pour principaux interlocuteurs Thierry CHIRON et David JACOTOT dans l'optique de pouvoir le cas échéant réserver une loge au DFCO.

L'Association s'engagera à inviter les personnes suivantes : tous les anciens PJS, l'ensemble des partenaires, tous les parrains et marraines, les membres du LDS, les intervenants, certaines personnalités du monde sportif (président de fédérations notamment), le président de l'université de Bourgogne ainsi que l'ensemble des dirigeants du DFCO.

Il est entendu que l'Association ne prendra pas en charge les frais de transport en lien avec cet événement. Concernant le dîner, on retient l'option du traiteur. Une participation pourrait être demandée à l'ensemble des participants.

Nous proposons que la nouvelle promotion se charge de l'installation du matériel pour la soirée.

Thierry propose la mise en place d'animations pour l'événement. Les idées suivantes sont soulevées : photos souvenirs de Mâcon et de Dijon, étiquettes illustratives sur des bouteilles de vin, vidéos (sketchs par exemple), vidéos ou PowerPoint (avec succession de photos) et discours. On encourage la participation d'un maximum d'anciens pour ces animations.

La soirée sera l'occasion de remettre les diplômes de la promotion sortante.

Le weekend retenu pour le Gala sera également l'occasion d'organiser un tournoi de football inter promo dans le courant de l'après-midi. Il sera également demandé à la nouvelle promotion de réserver le ou les terrains à cet effet.

Enfin, l'Assemblée Générale sera organisée en fin de matinée.

c) *Le tournoi des Masters :*

Thierry rappelle que le site de Charléty demeure la priorité. Aucune confirmation n'est donnée ce jour.

Pour ce qui est des compétitions organisées, trois tournois devraient être retenus pour la prochaine édition : un tournoi de football féminin, un tournoi de football masculin et un tournoi de basketball mixte.

Olivier exprime sa déception quant à l'absence de volleyball.

3) Divers =

a) *Le cas de la nouvelle promotion :*

Il conviendra de vérifier avec la direction administrative du Master PJS si une sortie est prévue sur PARIS dans le courant de l'année universitaire. A cette occasion, on vérifiera auprès de nos anciens si une visite ou conférence peut être proposée aux étudiants de l'actuelle promotion.

Concernant l'intervention des anciens dans la vie universitaire, il est rappelé que deux anciens interviendront avec certitude.

Une prochaine relance est prévue afin d'avoir un état des lieux eu égard aux stages obtenus. Une relance simultanée auprès de nos membres devrait être effectuée afin de vérifier les disponibilités dans les structures. Nous sommes tous d'accord pour effectuer des relances assez tôt dans l'année. Régis insiste pour qu'on trouve des solutions de stages auprès de nos partenaires. Nous sommes tous d'accord de travailler l'ensemble des pistes.

b) *Aspects économiques :*

Séverine informe qu'il n'y aura pas de subvention cette année. Elle nous fait part des difficultés rencontrées avec la Mairie de PARIS, étroitement liées à l'activité de notre Association.

Le compte de l'Association s'élève à 3 093,81€. A titre de comparaison, il était de 1 938,09€ en décembre 2013.

Il est convenu de relancer David JACOTOT pour la question de la taxe d'apprentissage.

c) *Questions diverses :*

Thierry rappelle qu'une lettre de vœu est envoyée par l'Association et au nom de cette dernière à tous les enseignants ainsi qu'aux partenaires.

Concernant enfin la question de la Revue européenne du management du sport et de son projet à caractère académique, Thierry nous informe avoir eu un retour positif de la part de Gabin MIGLIORE. Olivier serait également motivé pour participer au projet. Thierry propose qu'on s'associe à la nouvelle promotion pour communiquer un projet.

Fin de la réunion à 20h40.

Le Président

Thierry BARDAUD

Le Secrétaire

Olivier Georges